



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Service Habitat Construction Ville Durable

Lyon, le

- 4 JAN. 2019

Affaire suivie par : Benjamin Blond / Maria Essafar  
Tél : 04 26 28 64 77 / 04 26 28 64 80  
Courriel : [crhh-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:crhh-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

aux

Membres du comité régional de l'habitat et de  
l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la séance plénière du comité régional de l'habitat et de l'hébergement qui s'est tenue le 7 décembre 2018.

La prochaine séance plénière du CRHH se tiendra le jeudi 14 mars matin.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégué,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Guy LÉVI

# Compte-rendu de réunion

<b>OBJET DE LA RÉUNION</b>	<b>Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) Séance plénière du 7 décembre 2018</b>	<b>DATE</b> <b>07/12/18</b>
----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

**SERVICE** Secrétariat du CRHH : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes    **LIEU** Préfecture de région

**Président de séance** : Guy LEVI, SGAR de la région Auvergne-Rhône-Alpes

1 <sup>er</sup> collègue	Présent
Conseil Régional	oui
Conseil départemental de l'Ain	
Conseil départemental de l'Allier	oui + pouvoir reçu
Conseil départemental de l'Ardèche	
Conseil départemental du Cantal	
Conseil départemental de la Drôme	
Conseil départemental de l'Isère	Pouvoir donné
Conseil départemental de la Loire	
Conseil départemental de la Haute-Loire	Pouvoir donné
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	oui
Conseil départemental du Rhône	oui
Conseil départemental de la Savoie	
Conseil départemental de la Haute-Savoie	
Métropole de Lyon	oui
Grenoble-Alpes Métropole	oui
Saint-Étienne Métropole	
Clermont-Auvergne Métropole	oui
CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	
CA du Haut-Bugey	Pouvoir donné
CA Montluçon Communauté	
CA Moulins Communauté	
CA Vichy Communauté	
CA Privas Centre Ardèche	
CA Annonay Rhône Agglo	Pouvoir donné
CA Hermitage-Tournois-Herbasse-Pays de Saint Félicien	

1 <sup>er</sup> collègue (suite)	Présent
CA du Bassin d'Aurillac	
CA Montélimar-Agglomération	
CA Valence Romans Agglo	
CA Vienne Condrieu Agglo	oui + pouvoir reçu
CA Porte de l'Isère	oui + pouvoir reçu
CA du Pays Voironnais	oui
CA Roannais Agglomération	oui + pouvoir reçu
CA Loire-Forez	
CA du Puy en Velay	Pouvoir donné
CA Agglo Pays d'Issoire	
CA Riom Limagne et Volcans	
CA de l'Ouest Rhodanien	Pouvoir donné
CA Villefranche Beaujolais Saône	
CA Grand Lac - Lac du Bourget	
CA Arlysère	oui
CA Chambéry Métropole Coeur des Bauges	
CA Annemasse-Les Voirons Agglomération	
CA du Grand Annecy	
CA Thonon Agglomération	

<b>2<sup>ème</sup> collège</b>	<b>Présent</b>
AURA-HLM	oui
ADOMA	oui
SOLiHA	oui
Fédération des EPL	
EPORA	oui
EPF locaux	
ADIL	oui
FNAIM	
FPI	oui
SNAL (UNAM)	
UNIS	
Chambre des notaires	
CAPEB	
FFB	
LCA FFB	oui
Ordre des architectes	oui
Action Logement	oui
Caisse des dépôts	oui
Comité des banques	
CAF	oui
AROMSA	

<b>3<sup>ème</sup> collège</b>	<b>Présent</b>
FAPIL	oui
Fédération des acteurs de la solidarité	oui
URAF	oui
UNAFO	oui
URHAJ / URCLLAJ	oui
Fondation Abbé Pierre	oui
Président de COMED	
SIAO	
ARTAG	
CGL	
CLCV	
CNL	oui + pouvoir reçu
CSF	
UNPI	
CRPA	
CRPA	
CPME	
MEDEF	Pouvoir donné
CFDT	
CFTC	
CFE-CGC	
CGT	
FO	

<b>Services de l'État</b>	<b>Présent</b>
DDT 01	oui
DDT 03	oui
DDT 07	oui
DDT 15	
DDT 26	oui
DDT 38	oui
Préfecture 38	oui
DDT 42	
DDT 43	
DDT 63	oui
DDT 69	oui
DDT 73	
DDT 74	oui
DDCS 01	oui
DDCS 03	
DDCS 07	
DDCS 15	
DDCS 26	oui
DDCS 38	oui
DDCS 42	
DDCS 43	
DDCS 63	
DDCS 69	
DDCS 73	oui
DDCS 74	
DREAL	oui
DRDJSCS	oui
RRPIE	
DRFIP	
SGAR	oui

<b>Structures invitées</b>	<b>Présent</b>
ADEME	oui
MRIE	
INSEE	
ARS	
CERC	
URIOPSS	oui

## Ouverture de la séance et introduction

M. Lévi (SGAR) accueille les participants à cette séance plénière du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes et excuse le préfet de région retenu par d'autres obligations.

Il remercie M. Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, d'être présent à ce CRHH, la DIHAL étant pilote de plusieurs sujets à l'ordre du jour de la réunion, comme le plan quinquennal « pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme », ou encore le plan de résorption des bidonvilles.

M. Lévi remercie également les membres du bureau du CRHH et de la CHAL pour le travail mené en 2018 avec une quinzaine de réunions tenues.

Concernant les points à l'ordre du jour, une présentation très synthétique de la loi ELAN est prévue. Cette loi sera présentée de manière plus détaillée au prochain bureau du CRHH. Suite à l'actualité tragique à Marseille (effondrement d'immeubles), il est rappelé que des dispositions de cette loi visent à améliorer et renforcer la lutte contre l'habitat indigne : renforcement des moyens juridiques pour lutter contre les marchands de sommeil et habilitation du Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance des mesures qui permettront de simplifier les régimes de police administrative et faciliter l'organisation au niveau intercommunal des outils et moyens de lutte contre l'habitat indigne. L'État est pleinement mobilisé sur ce sujet, avec une organisation structurée autour d'un pôle national intégré à la DIHAL qui joue un rôle interministériel d'expertise et qui s'appuie sur un réseau de correspondants techniques (DDT, DDCS, ARS, collectivités territoriales, ANIL et ADIL), et des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), qui mènent un travail sur le repérage des situations, l'accompagnement des ménages, le suivi des arrêtés et font le lien avec les magistrats référents. Un sous-préfet référent a été désigné dans chaque département.

Concernant le renfort hivernal 2018-2019, le dispositif permet d'accroître temporairement les capacités d'hébergement afin d'assurer la mise à l'abri des personnes qui sollicitent les services de veille sociale.

Le programme « Action Cœur de ville » avance à un bon rythme, et permet de réunir des financements conséquents au service de la revitalisation de 25 centre-villes en Auvergne-Rhône-Alpes. Le programme est mis en œuvre avec les collectivités territoriales en fédérant les partenaires, nationaux comme locaux, en particulier l'État, la Caisse des dépôts, Action Logement et l'Anah.

Concernant la mobilisation du foncier public aux fins de logement, celle-ci s'avère positive, puisque depuis 2014, il est estimé un potentiel de construction de plus de 4 000 logements sur ces terrains.

M. Lévi fait également état d'un point sur les aides à la pierre. Pour le parc social, les perspectives remontées par les territoires pour la fin d'année sont sensiblement inférieures à l'objectif fixé en début d'année, et les programmations 2019 et 2020 s'annoncent également en deçà des besoins estimés. Le préfet de région a informé le Ministre de la situation en région et appelle à une mobilisation de tous les acteurs. Concernant le parc privé, les prévisions remontées par les territoires en matière de logements aidés par l'Anah sont dans le rythme national, et proches de l'atteinte des objectifs de rénovation énergétique qui avaient été fixés pour l'année 2018 grâce à une augmentation du volume des dossiers traités de l'ordre de +40 %.

\*\*\*

Le diaporama de la séance est consultable sur le site internet de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-de-l-habitat-et-de-l-a2684.html>

## 1- Actualités

M. Vauterin (DREAL) présente les principales mesures de la loi ELAN, de la loi ESSOC, et du projet de loi de finances initiale 2019. Sur la loi ELAN :

- une circulaire est à la signature du Ministre pour indiquer les mesures d'application immédiate,
- le gouvernement remettra au parlement plusieurs rapports sur des expérimentations prévues par la loi (dispositif d'encadrement des loyers, contrat intercommunal de mixité sociale pour les communes SRU, accessibilité des logements et logements évolutifs...).

Il est également rappelé le plan « initiative copropriétés » lancé le 10 octobre 2018 avec la liste des outils créés et renforcés.

Autre actualité : les ateliers de l'ORHL<sup>1</sup> s'appelleront désormais les ateliers du CRHH. Un prochain atelier « politiques locales » se tiendra le 8 janvier 2019 et sera consacré aux attributions de logements sociaux. Il est ouvert aux membres du CRHH, qui s'en feront relais dans leurs réseaux, ainsi qu'à d'autres acteurs (communautés de communes par exemple). Il s'adresse plus spécifiquement aux techniciens.

L'atelier « copropriétés » sera également poursuivi en 2019 (trois réunions prévues, dont une à Clermont-Ferrand).

M. Mathieu (DIHAL) précise que l'article 198 de la loi ELAN prévoit une simplification des polices de lutte contre l'habitat indigne, avec l'objectif de rapprocher les 13 polices existantes et de renforcer le pouvoir de police générale des maires pour agir plus rapidement. L'enjeu est double : simplifier les dispositifs et mieux identifier les acteurs.

Concernant les marchands de sommeil, une initiative est en cours avec la chancellerie pour faciliter la réalisation d'enquêtes et améliorer la coopération entre les PDLHI et le parquet.

## 2- Plan de résorption des bidonvilles

*(voir diaporama sur l'extranet du CRHH).*

M. Mathieu (DIHAL) présente l'état des lieux de la situation des bidonvilles en France au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Depuis 2012, on constate une quasi stagnation du nombre de personnes vivant en bidonvilles, et une hausse du nombre de bidonvilles (fragmentation des grands bidonvilles).

Le gouvernement a donné une nouvelle impulsion avec l'instruction du 25 janvier 2018<sup>2</sup>, en souhaitant passer d'un système d'évacuation de masse avec accompagnement des personnes à un objectif de réduction durable du nombre de bidonvilles. Désormais, l'objectif est d'évacuer les campements en se basant sur des expérimentations réalisées dans certains territoires, c'est-à-dire avec une stratégie d'ensemble, sur un territoire pertinent (territoire de déplacement des populations) et de manière pluriannuelle.

Il n'y a pas une méthode unique et différentes solutions peuvent être envisagées selon les campements : évacuation et relogement direct, ou amélioration des conditions de vie sur le campement tout en visant la résorption du campement...

Tous les leviers doivent être mobilisés : la scolarité des enfants, l'emploi, la santé... L'accompagnement des personnes est un enjeu essentiel.

Au niveau national, il a été démontré que les démarches entreprises ont réussi pour 70 % des personnes environ.

M. Mathieu présente ensuite les perspectives d'actions à venir, avec notamment un renforcement des crédits dédiés au plan national (passage de 3 à 4 M€ en 2019).

---

<sup>1</sup> Observatoire régional de l'habitat et du logement, lancé en 1992 en Rhône-Alpes.

<sup>2</sup> Instruction du Gouvernement « visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles » : [lien légifrance](#)

Un état des lieux en Auvergne-Rhône-Alpes est enfin présenté.

M. Willeman (DDCS 01) indique que les chiffres pour l'Ain ont évolué, puisque des personnes ont été relogées depuis.

M. de Vesvrotte (DG Alpha 3A, Unafo) insiste sur le fait que pour mener des actions de résorption des bidonvilles, la coordination et la volonté de tous est nécessaire (État, collectivités et bailleurs).

### 3- Plan « pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » (voir diaporama sur l'extranet du CRHH).

M. Mathieu (DIHAL) rappelle que ce plan est un volet du plan pauvreté et qu'il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Il est rappelé que ce plan constitue une réponse structurelle sur problématique où l'État a fourni un effort financier considérable (augmentation de 1,2 Md€ en 2012 à 2 Md€ en 2018). Malgré cela il y a toujours du sans-abrisme et de la pauvreté et des dispositifs d'hébergement et de logement adaptés toujours engorgés.

En septembre 2017, le président de la République a lancé la politique du logement d'abord, avec deux grands objectifs :

- faciliter et accélérer l'accès au logement des personnes sans-domicile,
- réduire drastiquement et durablement le nombre de personnes à la rue.

L'objectif est de revoir le système en silo des différentes politiques (veille sociale, hébergement, accès au logement, accompagnement) avec une réponse multiple :

- le logement comme un facteur déterminant de l'insertion,
- remettre en cause la notion de capacité à habiter,
- un modèle issu d'expérimentations en France et à l'étranger,
- viser une évolution des modes d'organisation et des pratiques,
- une approche globale interministérielle,
- une approche territorialisée (avec 24 territoires de mise en œuvre accélérée).

L'approche est donc globale, partenariale et territorialisée. C'est aussi une politique très suivie, avec des indicateurs et un reporting régulier au premier ministre. L'objectif n'est pas de contrôler mais de mesurer les effets (environ 25 % de relogement de plus que l'an dernier).

Un an après le lancement du plan, 5 priorités se dégagent :

- produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile,
- promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité des personnes défavorisées,
- mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien à domicile,
- prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle,
- mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord.

L'instruction de novembre 2018 rappelle la nécessaire mobilisation de l'ensemble des contingents. Le Préfet doit utiliser son pouvoir de substitution si besoin.

Pour 2019, plusieurs perspectives sont envisagées, notamment une réforme des SIAO, la poursuite du développement de l'intermédiation locative, une meilleure articulation entre les acteurs, donner toute sa place à l'hébergement (le logement d'abord n'est pas une politique « anti-hébergement »).

La DIHAL essaye également de mobiliser des crédits supplémentaires pour l'accompagnement ; même si plusieurs sources de financement existent par ailleurs (FSL, AVDL, l'action des CCAS, des CIAS, des bailleurs des associations...) et qu'il y a sans doute un enjeu à mieux les articuler.

Mme Delaunay (DRDJSCS) précise que deux dispositifs du logement accompagné concourent à la mise en œuvre du logement d'abord : les pensions de famille et l'intermédiation locative. Ces dispositifs visent à accélérer l'accès au logement des personnes défavorisées et éviter leur orientation vers des structures d'hébergement lorsque ce n'est pas nécessaire.

En région, 90 nouvelles places en pension de famille ont été créées en 2018, et 450 places devraient l'être en intermédiation locative (1M€ mobilisé), avec 86 % en sous location et 14 % en mandat de gestion.

Trois territoires de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord ont été retenus en région :

- Métropole de Lyon
- Grenoble Alpes Métropole
- Clermont-Auvergne Métropole et le conseil départemental du Puy-de-Dôme

Plusieurs remarques ou questions émanent de la salle.

M. Vidal (AURA-HLM) insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir des moyens conséquents et dans la durée pour l'accompagnement social car les besoins sont importants. Les personnes que l'on sort de la rue doivent pouvoir aller dans un logement et y rester de manière pérenne. Quand les personnes accèdent à un logement puis que l'accompagnement disparaît, cela peut poser problème. Et cela discrédite le logement social, encore mal vu dans certains quartiers.

Mme Motte (VP CA Pays Voironais) estime la présentation de la DIHAL idyllique. Renforcer les moyens consacrés à l'accompagnement est une bonne chose. En revanche, les bailleurs sociaux exigent des dossiers très complets pour accueillir les personnes à la rue. Enfin, elle estime qu'une part importante de la population concernée n'est pas apte à rejoindre le logement d'abord. Il est donc indispensable de travailler territoire par territoire.

M. Rival (VP CA Porte de l'Isère) indique que le SIAO a été sectorisé en Isère et cela est désormais remis en cause. L'intercommunalité joue un rôle essentiel puisqu'elle part du besoin de la personne et le suit jusqu'à la fin (hébergement ou logement). Or depuis la loi Égalité et Citoyenneté, il n'est plus possible pour l'intercommunalité d'utiliser le contingent préfectoral.

Mme Garnier (VP Grenoble-Alpes Métropole) indique que la métropole est dans le projet « un chez soi d'abord » et il y a une belle dynamique locale et des résultats positifs. Il est indispensable de travailler de manière partenariale et vaincre les a priori (notamment l'idée que certaines personnes ne peuvent être dans un logement). La difficulté rencontrée est la mobilisation des logements :

- dans le parc social, c'est faisable même s'il y a peu de vacance (problème, les logements sociaux à bas coût sont souvent dans les quartiers prioritaires).
- dans le parc privé, c'est plus difficile d'avoir des loyers très sociaux.

M. Courtadon (VP CD Puy-de-Dôme) indique que la candidature conjointe entre la Métropole de Clermont et le Conseil Départemental n'est pas facile à mettre en œuvre en termes d'organisation mais permet de créer des synergies. Pour avoir des objectifs à moyen terme sur le relogement, les 2 collectivités ont fait appel à la FAS pour les aider. Avant de mettre en place des conventions, il est donc important de penser collectivement et d'être accompagné.

Concernant la mobilisation du parc privé, il a été prévu la possibilité de mettre en œuvre une agence immobilière à vocation sociale.

Enfin, il est important que ces actions de lutte contre le sans-abrisme soient neutralisés dans le calcul du pacte financier passé entre l'État et les collectivités territoriales.

M. Robert (technicien Métropole de Lyon) indique qu'une vingtaine de projets ont été retenus sur le territoire (340 destinataires). L'enjeu de captation des logements est en effet important, mais

également l'enjeu de capter les financements de droit commun, l'enjeu de déployer de nouvelles offres d'accompagnement et l'enjeu de changer de culture.

M. Mathieu (DIHAL) confirme être attaché à la mission sociale des bailleurs et rappelle que le plan pour le logement d'abord est une politique de mise en œuvre territoriale.

L'accompagnement des personnes passe bien évidemment par une coordination des acteurs, et notamment les acteurs de la santé.

Sur les a priori avancés, il rappelle qu'il est prouvé qu'il n'y a pas de la prédictibilité de la capacité à habiter. Il a été démontré que les personnes peuvent aller directement dans un logement, même ceux présentant des profils très difficiles. Il convient d'agir directement dans le logement en adaptant l'accompagnement suivant le besoin des personnes.

Sur la question du contingent préfectoral, la DIHAL reste favorable à ce que l'État garde son contingent et le préserve. En revanche, il y a un enjeu à mieux coordonner les différents outils existants (SI SIAO, SNE, SYPLO...). Un budget est prévu à ce titre.

Concernant l'organisation des SIAO, il est normal de les fusionner et ne pas avoir d'un côté le traitement de l'urgence et de l'autre celui de l'insertion.

Faire travailler ensemble des collectivités et rassembler les énergies est bien l'un des objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt de ce plan. L'intelligence collective et la volonté de viser un objectif commun permet de dépasser certaines contraintes.

Enfin, la dépense sociale est un investissement : il faut savoir dépenser de l'argent pour avoir un gain positif sur l'ensemble des actions (quand les personnes sont insérées, elles participent à l'économie et à l'appareil productif).

M. Mathieu salue le volet formation développé par la Métropole de Lyon car il s'agit d'un point clé dans le changement de modèle.

#### 4- Renfort hivernal 2018-2019

Mme Delaunay (DRDJSCS) présente le renfort hivernal 2018-2019, dispositif activé du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars pour une mise à l'abri des personnes sans abri. Il est rappelé les 5 axes autour duquel s'organise ce dispositif.

Pour cet hiver, 3 272 places sont mobilisées, dont 63 % en hébergement (hors et en CRHS).

Il est rappelé le suivi mis en place à différents échelons :

- un suivi hebdomadaire de la mise en œuvre du dispositif assuré par les services de l'État via les données des SIAO,
- un point de situation hebdomadaire des préfets de Région auprès du Ministre.

Mme Delaunay remercie à ce titre les SIAO pour la transmission régulière d'information.

Le parc d'hébergement hivernal et pérenne progresse chaque année, avec 15 477 places mobilisées en 2018 en région.

M. Amiot (Fondation Abbé Pierre) souhaite savoir ce qui va se passer au 31 mars 2019.

M. Mathieu (DIHAL) indique que l'organisation n'est pas encore définie mais un travail est mené dans le même esprit que l'an dernier.

#### 5- Programme Action Cœur de ville

Mme Mathonnet (DREAL), présente le programme Action Cœur de Ville, piloté par le SGAR en lien avec les directions régionales.

Il est rappelé le calendrier national ainsi que les 5 axes auxquels tout projet doit répondre. Toutes les conventions dites « initiales » sont signées ou en cours de signature en région (pour mémoire, 25 villes engagées en Auvergne-Rhône-Alpes et 222 au niveau national).

Le comité de pilotage régional, présidé par le préfet de région, veille :

- À la vision globale du projet sur son territoire,
- À la définition des périmètres : périmètre étude (diagnostic), périmètre d'intervention ORT et secteurs prioritaires ORT,
- Aux modalités de gouvernance du projet et de suivi des actions,
- Au calendrier / échéancier des différentes phases (initialisation, déploiement) et du plan d'actions (futurs avenants),
- Au positionnement du directeur de projet au sein de l'EPCI,
- À l'évaluation du projet et des actions.

M. Jusserand (Caisse des Dépôts) indique que la caisse est partie prenante de ce plan (1,7 Md€ au niveau national). En Auvergne-Rhône-Alpes, les projets sont à différents stades d'avancement, ce qui se traduit par des conventions de types divers :

- convention d'intention ou de plans d'actions pour des diagnostics,
- diagnostics partiels et actions définies mais à préciser,
- projet avancé et complet avec des actions de réalisation engagées.

L'approche est multi-thématique et c'est une difficulté pour les collectivités. L'important est d'avoir des structures de portage (projets de centre-ville). La problématique est de passer à la phase de réalisation et il est nécessaire de faire appel à tous les acteurs : bailleurs sociaux, porteurs privés, EPF,... La caisse des dépôts met à disposition des prêts bonifiés pour les collectivités et les porteurs de projets privés. Elle a engagé 50M€ pour la réalisation d'études et mis en place une assistance renforcée au pilotage de projet de huit collectivités sur la Région.

Mme Canonge (Action Logement) indique qu'Action Logement participe également à ce plan (1,2 Md€ au niveau national). L'enjeu pour Action Logement est de contribuer à ce que l'offre locative puisse bénéficier aux entreprises locales et à l'emploi. Action Logement est associé aux équipes projets et une dizaine de projets ont été présentés à ce jour, avec par exemple :

- à Ambérieu le projet d'une résidence intergénérationnelle (21 logements locatifs sociaux), avec une cantine scolaire et des bureaux. Ce projet a été validé en comité d'engagement interne Action Logement
- à Moulins l'acquisition-amélioration de logements impropres à l'habitation d'un immeuble pour produire 6 logements locatifs sociaux, avec un accompagnement des porteurs publics et privés.

Pour les projets en cours de présentation, Action Logement mobilise 7M€ (60 % en prêts).

Mme Motte (VP CA Pays Voironais) rappelle que son EPCI est délégataire des aides à la pierre et la ville de Voiron retenue dans le programme Cœur de Ville. Elle souhaite savoir si les financements seront bien distincts de ceux de l'Anah.

M. Vauterin (DREAL) indique qu'il faudra intégrer, dans les demandes de crédits au titre de l'Anah, les besoins liés au programme action coeur de ville.

M. Schmidt (Région) précise que par la délibération du 15 juin 2018, la Région acte la mise en place d'un dispositif régional d'accompagnement des collectivités locales pour le soutien aux opérations inscrites dans le cadre du dispositif Action Coeur de Ville, estimé à 45 M€ d'ici 2020. (soit 1,8M€ par ville). La Région intervient sur les espaces publics et les équipements publics ou commerciaux. Les premières actions pourront être présentées à une prochaine commission de la Région.

## 6- Foncier public : avis du CRHH sur la liste des terrains mobilisables à des fins de logement

Les membres du CRHH ont reçu en amont de la séance un projet d'arrêté actualisé fixant la liste régionale du foncier mobilisable aux fins de logement. Le projet d'arrêté retire 7 terrains et en ajoute 2 dans son article 1.

Aucun vote d'abstention ou défavorable n'étant prononcé, **le CRHH donne un avis favorable à l'unanimité au projet d'arrêté.**

## 7- Point d'avancement sur les aides à la pierre : parc public et parc privé

M. Vauterin (DREAL) fait un rapide point d'avancement sur les aides à la pierre

Pour le parc public :

- une fin d'année 2018 bien en deçà des objectifs fixés à la région et une mobilisation nécessaire de tous les acteurs.
- Pour les PLAI adaptés : un dispositif simplifié et des perspectives en hausse. Une dynamique à conforter en 2019.
- Sur les démolitions : la mise en place d'une enveloppe dédiée en 2018, dont la consommation démontre qu'elle répond à de réels besoins (nécessité de pérenniser cette enveloppe).
- Une programmation 2019 avec des remontées des territoires inférieures aux besoins estimés et aux résultats des dernières années : une attention particulière au soutien de la production.

Pour le parc privé:

- Habiter Mieux 2019 : un rythme de croisière qui s'installe (objectif de 8 785 logements, et une dotation de 98,69 M€)
- Programmation 2019 : les remontées des territoires prises en compte
  - prenant en compte les plans nationaux tels que le plan climat, Action Coeur de Ville, Logement d'Abord, Initiative copropriétés
  - Deux nouveaux axes forts pour 2019 :
    - le développement de l'intermédiation locative : des objectifs notifiés par l'Anah pour 2019
    - Le doublement des objectifs autonomie
  - en corollaire : pour les propriétaires bailleurs, un fléchage suffisant et plus de souplesse sur les objectifs
    - pour les territoires de mise en oeuvre accélérée du Plan Logement d'abord
    - dans les territoires volontaires au développement d'une mobilisation du parc privé dégradé ou vacant
- Registre national des copropriétés
  - rappel : toutes les copropriétés ont l'obligation de s'immatriculer en 2018 (En Auvergne-Rhône-Alpes, fin novembre : 48% des 83 000 copropriétés sont immatriculées)

Mme Canonge (Action Logement) indique un atterrissage de 102M€ pour la participation à la construction de logement locatif social.

M. Vidal (AURA-HLM) rappelle les échanges qui ont eu lieu lors des assises régionales du logement social. La mobilisation des bailleurs est forte et il faut espérer atteindre les perspectives hautes pour 2019. Pour les années suivantes, il faudra retravailler avec le gouvernement pour donner des perspectives aux bailleurs. Il attire l'attention des acteurs sur le travail collectif à mener pour tenir les objectifs d'investissement dans la durée. Les effets du projet de loi de finances 2018

commencent à se faire sentir, et les bailleurs sociaux vont devoir s'engager sur 6 ans dans les conventions d'utilité sociale alors que leur visibilité n'excède par 2 ans.

M. Lévi (SGAR) rappelle que le préfet de région a écrit au Ministre la semaine précédente et a notamment demandé une augmentation des crédits de paiement.

M. Vacher (CD de l'Allier) rappelle les besoins importants en démolition pour le parc public et l'importance de disposer des moyens financiers correspondants. Concernant les objectifs Anah, ils sont toujours très ambitieux. Le service en ligne est important mais il présente des difficultés de fonctionnement. Sur les dossiers Anah, il ne faut pas sacrifier les dossiers Sérénité au profit des dossiers Agilité pour lesquels l'accompagnement est réduit.

M. Vauterin (DREAL) indique que ce n'est pas la tendance constatée.

M. Lévi lève la séance et remercie les participants.

Prochaine séance plénière du CRHH : <b>le jeudi 14 mars matin</b>
-------------------------------------------------------------------